



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2020

Convocation du 17 juin 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Thierry LOUVEL.

Étaient Présents : T. LOUVEL, Maire, J-P. CHAUVET, 1^{er} Adjoint, C. ETANCELIN, 2^{ème} Adjoint, Ph. FERCOQ, 3^{ème} Adjoint, A. SAUNIER, 4^{ème} Adjoint, F. HERVIEUX, J-P DEVAUX, D. DESWARTE, L. HANGARD, I. LOMO, E. COELHO DA SILVA, S. HENROT, A. GENDRIN, M. CREVON, B. JOUR, B. MATTON et M. LESECQ, Conseillers Municipaux.

Était également présent : O. LUCAS, receveur municipal

Étaient absents-excuses : E. FONTAINE qui a donné pouvoir à Thierry LOUVEL et C. PATIN, qui a donné pouvoir à Aurélia SAUNIER, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : B. JOUR

Secrétaire auxiliaire : C. MIGNOT

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la présente réunion.

DELIBERATIONS

2020-38 FIXATION DES TAUX DES DIFFERENTS IMPOTS LOCAUX.

Considérant que dans les recettes de fonctionnement du budget 2020, il y a lieu de déterminer le produit des contributions directes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux d'imposition de l'année 2019.

Ces taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation	19.97 %
- Foncier bâti	27.93 %
- Foncier non bâti	49.39 %
- CFE	19.72 %

2020-2039 SUBVENTIONS ACCORDEES AUX SOCIETES LOCALES POUR 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les subventions à verser aux diverses associations de façon suivante :

ASSOCIATION	ANNUELLE	COMPLEMENTAIRE	MANIFESTATION	TOTAL
Yerville Football Club	3 550 €	1 800 €		5 350 €
Sapeurs-Pompiers	760 €			760 €
Pupilles des sapeurs-pompiers	60 €			60 €
Croix-Rouge	300 €			300 €
Anciens Combattants	460 €			460 €
Ludinou	60 €			60 €
La prévention routière	60 €			60 €
Bibliothèque pour tous	1300 €			1 300 €
Yerville Tennis Club	330 €	3500 €		3 830 €
Pétanque yervillaise	110 €			110 €
Mutilés du travail	60 €			60 €
Comité de jumelage	690 €			690 €
Association la roue cauchoise et européenne	110 €	1 000 €		1 110 €
CLIC du Pays de Caux	510 €			510 €
Association Yervillaise d'Aide à Domicile	330 €			330 €
Petit Ange Dylan	150 €			150 €
Amicale du Personnel	5 500 €			5 500 €
Banque alimentaire	1 600 €			1 600 €
Karaté club yervillais	1 000 €			1 000 €
Association yervillaise des coureurs du dimanche	110 €			110 €
Association tir Yerville et sa région	290 €			290 €
Téléthon	150 €			150 €
Basket	1 810 €			1 810 €
Sympa gym	110 €			110 €
Boxe américaine	1 700 €			1 700 €
Coopérative école primaire	10 570 €			10 570 €
Coopérative école maternelle	3 180 €			3 180 €
Comité des Lilas	500 €			500 €
AANDY	350 €			350 €
Union commerciale	1 500 €			1 500 €
Chœurs en cœur	110 €	130 €		240 €
AGAAGY	1 860 €			1 860 €
Association Golfique Yervillaise		2 700 €	200 €	2 900 €
CCAS	55 000 €			55 000 €

2020-40 SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION YERVILLE EVENEMENTS

Philippe FERCOQ ne participe pas au débat

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la subvention suivante pour l'Association Yerville Evènements

- Yerville Evènements 2 500.00 €

2020-41 MISE EN PLACE DE CHANTIERS JEUNES DURANT L'ETE 2020

Thierry LOUVEL, Maire, propose au Conseil Municipal, la reconduction de « chantiers jeunes » au cours de l'été 2020 en faveur d'un maximum de 16 jeunes âgés de 14 à 17 ans issus d'Yerville.

Les périodes d'activité, à raison de 3 heures par jour et par groupe, seront les suivantes :

- 8 jeunes du 6 au 10 juillet 2020 de 9h à 12h
- 8 jeunes du 6 au 10 juillet 2020 de 13h30 à 16h30.

Les objectifs de ce chantier sont les suivants :

- Participer à une action concrète valorisante individuellement et socialement en s'initiant à des techniques de travail
- Favoriser une première immersion dans le monde du travail
- Responsabiliser les jeunes
- Valoriser l'environnement rural, sensibiliser les jeunes au respect de leur lieu de vie,
- Permettre la reconnaissance de leur travail par les habitants.

L'encadrement sera assuré par les services techniques de la commune.

Aussi, après échanges de vues et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la reconduction des « Chantiers Jeunes » ainsi sus-décrit.
- Autorise la souscription d'une assurance pour cette action
- Donne tous pouvoirs à Thierry LOUVEL, Maire, ou à l'adjoint délégué pour le bon déroulement de ce chantier et les autorise à cet effet à signer tout document à intervenir, à régler les dépenses et à encaisser les recettes qui découleront de cette action.

2020-42 ACTIVITES CULTURELLES ANNEE 2020-2021

Sur proposition de Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- À reconduire les différents intervenants à titre contractuel à partir de septembre 2020 sur une durée de 36 semaines de cours sachant que la durée de travail de chacun sera fixée selon le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline.

- À nommer chaque intervenant au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique et à fixer un indice de rémunération suivant leur qualification et leur ancienneté dans leur discipline respective
- Fixe les tarifs suivants à solliciter auprès des familles par activité :

↳ **Activités Musique, Danse et Gymnastique suivant les tableaux ci-après :**

TARIFS ANNUELS- MUSIQUE -

(SIVOSS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de la Région d'Yerville)

DISCIPLINES	YERVILLE	SIVOSS	Hors SIVOSS
Instrument et Solfège	405.00 €	468.00 €	747.00 €
Instrument et solfège à partir du 2 ^{ème} enfant	364.50 €	427.50 €	679.50 €
Deux instruments et solfège	630.00 €	702.00 €	1066.50 €
Instrument seul	337.50 €	391.50 €	607.50 €
Instrument seul (cours de ¾ heure)	418.50 €	490.50 €	715.50 €
Deux instruments	544.50 €	616.50 €	958.50 €
Jardin musical	153.00 €	171.00 €	243.00 €
Solfège seul	153.00 €	171.00 €	243.00 €

TARIFS TRIMESTRIELS - MUSIQUE

DISCIPLINES	YERVILLE	SIVOSS	Hors SIVOSS
Instrument et Solfège	135.00 €	156.00 €	249.00 €
Instrument et solfège à partir du 2 ^{ème} enfant	121.50 €	142.50 €	226.50 €
Deux instruments et solfège	210.00 €	234.00 €	355.50 €
Instrument seul	112.50 €	130.50 €	202.50 €
Instrument seul (cours de ¾ heure)	139.50 €	163.50 €	238.50 €
Deux instruments	181.50 €	205.50 €	319.50 €
Jardin musical	51.00 €	57.00 €	81.00 €
Solfège seul	51.00 €	57.00 €	81.00 €

TARIFS MENSUELS - MUSIQUE

DISCIPLINES	YERVILLE	SIVOSS	Hors SIVOSS
Instrument et Solfège	45.00 €	52.00 €	83.00 €
Instrument et solfège à partir du 2 ^{ème} enfant	40.50 €	47.50 €	75.50 €
Deux instruments et solfège	70.00 €	78.00 €	118.50 €
Instrument seul	37.50 €	43.50 €	67.50 €
Instrument seul (cours de ¾ heure)	46.50 €	54.50 €	79.50 €
Deux instruments	60.50 €	68.50 €	106.50 €
Jardin musical	17.00 €	19.00 €	27.00 €
Solfège seul	17.00 €	19.00 €	27.00 €

TARIFS ANNUELS – DANSE

DISCIPLINES	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	Autres Communes
Classique, Jazz	136.80 €	144.00 €	166.50 €
Cours deux fois/semaine	217.80 €	229.50 €	270.00 €
Cours 1h30 (apprentissage des pointes)	163.80 €	174.00 €	200.10 €
Forfait multi cours enfant dans la limite de 3h30 par semaine	351.00 €	382.50 €	450.00 €
Gymnastique ou danse Adulte	168.30 €	172.80 €	211.50 €
Gymnastique + danse Adulte Forfait	270.00 €	279.00 €	328.50 €

TARIFS TRIMESTRIELS – DANSE

DISCIPLINES	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	Autres Communes
Classique, Jazz	45.60 €	48.00 €	55.50 €
Cours deux fois/semaine	72.60 €	76.50 €	90.00 €
Cours 1h30 (apprentissage des pointes)	54.60 €	58.00 €	66.70 €
Forfait multi cours enfant dans la limite de 3h30 par semaine	117.00 €	127.50 €	150.00 €
Gymnastique ou danse Adulte	56.10 €	57.60 €	70.50 €
Gymnastique + danse Adulte Forfait	90.00 €	93.00 €	109.50 €

TARIFS MENSUELS- DANSE

DISCIPLINES	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	Autres Communes
Classique, Jazz	15.20 €	16.00 €	18.50 €
Cours deux fois/semaine	24.20 €	25.50 €	30.00 €
Cours 1h30 (apprentissage des pointes)	18.20 €	19.33 €	22.23 €
Forfait multi cours enfant dans la limite de 3h30 par semaine	39.00 €	42.50 €	50.00 €
Gymnastique ou danse ADULTE	18.70 €	19.20 €	23.50 €
Gymnastique + danse ADULTE Forfait	30.00 €	31.00 €	36.50 €

Une réduction de 10% est appliquée aux familles (fratrie, parents, enfants) à partir de la 3^{ème} inscription en prenant en considération les inscriptions danse et musique. La réduction s'applique au plus jeune inscrit.

↳ Activité Dessin – Aquarelle :

TARIFS ANNUELS – DESSIN/AQUARELLE

	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	Autres communes
Enfants	160 €	170 €	195 €
Adultes	180 €	190 €	230 €

TARIFS TRIMESTRIELS – DESSIN/AQUARELLE

	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville	Autres communes
Enfants	53.33 €	56.67 €	65 €
Adultes	60 €	63.33 €	76.67 €

Une réduction de 10% est appliquée aux familles (fratrie, parents, enfants) à partir de la 2^{ème} inscription. La réduction s'applique au plus jeune inscrit.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au fonctionnement de la régie de recettes pour les activités musique et danse en vue de l'encaissement des participations financières des familles
- Accepte d'adhérer au dispositif lancé par le Département « Pass'Jeunes 76 » et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'affiliation qui en découle.
- Entérine les décisions des délibérations antérieures concernant l'ensemble de ces activités.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les subventions auxquelles les activités sont éligibles.

2020-43 RECONDUCTION DU PROGRAMME DE FORMATION EN ANGLAIS POUR ADULTES.

Vu, le bilan financier présenté du programme de formation en anglais pour adultes qui s'est déroulée durant l'année scolaire 2019-2020,

Sur proposition de Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à :

- La reconduction du programme de formation en anglais pour adultes pour la session 2020-2021, avec la tenue de deux cours d'une heure par semaine avec un nombre suffisant d'adultes
- L'exécution du budget prévisionnel pour l'année 2020-2021 qui fixe les participations financières suivantes pour une heure de cours

TARIFS ANNUELS

	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville -Yerville	Autres communes
Adultes	135 €	150 €	195 €

TARIFS TRIMESTRIELS

	YERVILLE	Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville -Yerville	Autres communes
Adultes	45 €	50 €	65 €

- Autorise Monsieur le Maire à recruter le ou les professeurs correspondants en qualité de contractuel et à le ou les rémunérer.

2020-44 ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION AUX ANIMATEURS STAGIAIRES DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

Sur proposition de Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à instituer une gratification par animateur stagiaire d'un montant de 30 euros par journée d'accueil de loisirs sans hébergement et d'un montant de 35 euros par journée de présence aux mini-camps.

2020-45 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI (MATERNEL ET PRIMAIRE)

Sur proposition de Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement les mercredis, dans les structures communales, en faveur des enfants de 3 à 16 ans.
- à solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Normandie l'habilitation d'ouverture de cet accueil.

Aussi, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'exécution du projet éducatif présenté
- sollicite auprès de Monsieur le Directeur de la CAF l'attribution de la prestation de service et autorise Monsieur le Maire, Mesdames ou Messieurs les Adjoints à signer la convention à intervenir.
- fixe les tarifs suivants :
 - o - pour les jeunes domiciliés à Yerville ou étant scolarisés à Yerville : **12 €** la journée repas inclus
 - o - pour les jeunes domiciliés hors Yerville et n'étant pas scolarisés sur Yerville : **18 €** la journée repas inclus.

La direction sera assurée par Séverine GEST, Julien LESEIGNEUR et Magali MORON, titulaires du B.A.F.D.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au fonctionnement des régies de recettes et de dépenses et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à encaisser toutes recettes et à régler toutes dépenses ne rentrant pas dans le cadre des régies ainsi qu'à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement du centre.

2020-46 TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE

Thierry LOUVEL, Maire, propose au Conseil Municipal de garder la tarification suivante pour la garderie périscolaire maternelle et primaire pour l'année scolaire 2020-2021, à savoir :

- 1 € la demi-heure, toute demi-heure commencée sera due
- 5 € la demi-heure en dépassement d'horaire
- 0.75 € le gouter

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette tarification et précise qu'un titre de recette sera émis à l'encontre des intéressés.

2020-47 ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu la correspondance de Monsieur Olivier LUCAS, receveur municipal, qui fait suite à la demande d'effacement dans le cadre de procédures de poursuite pour recouvrement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à prononcer l'admission en non-valeur des titres émis ci-dessous pour un montant total de 268.65 € :

- Titres de 2017 concernant des non-paiements de cantine et garderie pour un montant de 192.50 €

- Titres de 2018 concernant des non-paiements de cantine et garderie pour un montant de 76.15 €

2020-48 COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Thierry LOUVEL, Maire, rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions suivantes :

- Anne-Marie SAVALLE-BAPAUME
- Jean-Paul DEVAUX
- Daniel COLLARD
- Jacques TABARY
- Annie MORLET née GROUARD
- Jean-Louis LEGER
- Jean-Jacques DEMARES
- Yves MONTIER
- Alain LAGNEL
- Hervé NEUFVILLE
- Alain ETANCELIN
- Viviane PAGABEN
- Sylvie CHAPEY-ROPIQUET née JOLLY
- Hervé SOUDRY
- Julien CHAPUIS
- Sophie MARTIN née THABURET
- Marie-France DEMARET née BUCAILLE
- Lionel DAVID
- Bernadette JOUR née LEMAITRE
- Eric HURE
- Patrice VARIN
- Fabrice COTE
- Sébastien HENROT
- Emmanuel FONTAINE
- Sophie LUCAS née DEMAREST
- Denis JEANNE
- William BAUDRY
- Evelyne LEFEBVRE
- Alain GEE
- Francis AVENEL
- Raymond ARTUS
- Claude FRANCOIS née RAULIN

2020-49 TRAVAUX EXTENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC ZAC NORD 2

Thierry LOUVEL présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Ext+EP-2020-0-76752-M3284 » et désigné « Zac Nord 2 » dont le montant prévisionnel s'élève à 102 536,86 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 0,00 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,

- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 0.00 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2020-50 ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COMMANDANT DUBREUIL

Thierry LOUVEL présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2017-0-76752-M196 » et désigné « rue du Commandant Dubreuil » dont le montant prévisionnel s'élève à 15 569.68 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 473.63 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 6 473.63 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2020-51 BUDGET PRINCIPAL 2020

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget principal 2020 qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 3 637 662.00 €

RECETTES : 3 637 662.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget de la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3 073 430.00 €

RECETTES : 3 073 430.00 €

A l'unanimité, le budget de la section d'investissement est adopté.

Le budget présenté est adopté au niveau de l'opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

2020-52 BUDGET ANNEXE 2020 « QUARTIER SUD »

Françoise HERVIEUX quitte la réunion de conseil.

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2020 « Quartier Sud » qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 645 047.00 €

RECETTES : 645 047.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 204 228.00 €

RECETTES : 204 228.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le budget présenté.
Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

2020-53 BUDGET ANNEXE 2020 « ZAC SUD »

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2020 « ZAC Sud » qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 395 842.00 €

RECETTES : 395 842.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 269 563.00 €

RECETTES : 269 563.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le budget présenté.
Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

2020-54 BUDGET ANNEXE 2020 « LES FAUBOURGS »

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2020 « Les Faubourgs » qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 0 €

RECETTES : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 188 008.00 €

RECETTES : 188 008.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le budget présenté.
Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

Thierry LOUVEL, Maire, informe que la remise des dictionnaires pour les élèves de CM 2 aura lieu le mardi 30 juin 2020 à 16h en présence restreinte.

Thierry LOUVEL, Maire, informe que la remise des diplômes des chantiers jeunes aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 16h30 en présence restreinte

Thierry LOUVEL, Maire, présente le bon à tirer du totem qui sera placé sur la ZAC Sud

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h15.